

ENSEIGNANT EN MILIEU PENITENTIAIRE

Circonscription : ASH

LIEU D'EXERCICE	Maison d'Arrêt d'EPINAL
TEXTES DE REFERENCE	<p>Circulaire n° 2011-239 du 08-12-2011</p> <p>Convention signée le 08 décembre 2011 entre le Ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le Garde des sceaux, ministre de la Justice et des libertés</p>
ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE	<p>Sous l'autorité du Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale et dans le cadre du projet qui fixe l'organisation annuelle du service d'enseignement, le professeur devra mettre en œuvre un enseignement qui vise à la poursuite ou à la reprise d'un cursus de formation ou à la préparation d'un diplôme pour des élèves mineurs ou des adultes.</p> <p>Il assurera une action pédagogique efficace, prenant en compte les spécificités du milieu pénitentiaire en effectuant :</p> <p>a. Des tâches d'enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ objectif éducatif de soutien à la personne ➤ objectif de qualification et de validation des acquis ➤ objectif d'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs ➤ mise en place d'une démarche personnalisée (bilan initial, organisation de modules définis dans le temps, évaluation des acquis) ➤ utilisation de supports motivants pour des personnes incarcérées ayant pour objectif l'acquisition de compétences nouvelles et la perspective de validation des acquis (TUIC, ateliers d'écriture, journaux, théâtre, code de la route, ASSR...), <p>b. Des tâches de coordination et de synthèse</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ tenue de documents destinés aux services pénitentiaires, ou de la protection judiciaire de la jeunesse, contributions au suivi par les services pénitentiaires d'insertion et de probation, participation au projet de peine... ➤ actualisation de la composition des groupes scolarisés ➤ tenue de livrets personnels de compétences
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - expérience confirmée auprès d'adolescents et plus particulièrement d'adolescents en difficulté - expérience de la formation pour adultes ou dans des établissements identifiés « <i>difficiles</i> » - autorité naturelle, maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement pénitentiaire (<i>consignes de sécurité contraignantes...</i>) - capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli - disponibilité, capacité à convaincre, qualités de communication, aptitude au travail en équipe - capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques (<i>pédagogie de projet, du détour...</i>) - capacité à travailler en partenariat (<i>Protection Judiciaire de la Jeunesse, Administration pénitentiaire, intervenants divers...</i>) - adaptabilité à un milieu spécifique : les séquences d'enseignement s'inscrivent dans des structures souples, évolutives dans le temps et pouvant comporter des prises en charge variables en terme de niveaux d'enseignement et de durée ; - compétences en informatique ; - aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages
SUJETIONS / CONTRAINTES	<p>Les emplois d'enseignants du premier degré en milieu pénitentiaire sont pourvus par des professeurs des écoles titulaires du CAPPEI. Néanmoins, tout enseignant peut postuler. Le critère prioritaire de recrutement sera l'adéquation profil / poste.</p> <p>Conditions de recrutement :</p> <p>Entretien devant une commission composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du Directeur de l'établissement pénitentiaire - du Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale - de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'ASH - du responsable local d'enseignement de la Maison d'arrêt d'Epinal
RENSEIGNEMENTS	<p>Chaque candidat peut se mettre en rapport avec le responsable local d'enseignement du centre pénitentiaire d'Epinal (Tél. : 03.29.31.83.91) afin d'obtenir des informations plus précises sur la nature du poste et l'organisation du service d'enseignement.</p>